

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse St-Roch-de-Mékinac tenue au 1455 Route Ducharme le seizième jour du mois de décembre deux mil neuf (16/12/2009) à compter de dix-neuf heures (19 :00) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Mme Marlène Doucet
M. Robert Tessier
Mme Marjolaine Guérin

Mme Nathalie Lecomte
M. Sébastien Doucet

Est absent : M. Jean-Marie Perron

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire.
M. Robert Jourdain, secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de l'assemblée.

Il est constaté que la convocation a été faite par M. Guy Dessureault, maire et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal

Les sujets à l'ordre du jour sont :

1. Contrat de la cueillette et transport des ordures et recyclable
2. Avis règlement taxe spéciale – Terrasse Mékinac
3. Prévisions budgétaires 2010 de la Régie Incendie Vallée ST-M
4. Règlement tarification pour eau
5. Puits #2 – certificat de localisation – tarif au MDDEP
6. Projet assainissement eaux - camping

Résolution 2009-12-271 Contrat de la cueillette et transport des ordures et recyclable

Attendu la résolution # 2009-11-242 sur le sujet;

Attendu les soumissions reçus de Service Cité Propre Inc. et de Services Matrec Inc.;

Attendu que la plus basse soumission est celle de Service Cité Propre Inc. aux montants de \$ 23,913.22 en 2010, \$ 24, 345.72 en 2011 et \$ 24, 832.63 en 2012;

Il est proposé par Mme Marjolaine Guérin
appuyé par M. Robert Tessier
et résolu ce qui suit :

- d'octroyer le contrat pour l'année 2010, au montant de \$ 23, 913.22
à Service Cité Propre Inc. renouvelable en 2011 et 2012 selon les montants du bordereau de soumission et conditionnellement à ce que la MRC n'est pas formé une régie;

- d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer le contrat.

-Adoptée-

AVIS DE MOTION est donné par M. Sébastien Doucet qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté un règlement afin d'imposer une taxe spéciale 2009 servant à rembourser le fonds général suite à la construction du réseau d'aqueduc au secteur les Terrasses Mékinac.

Résolution 2009-12-272 Prévisions budgétaires 2010 de la Régie Incendies
Vallée du ST-Maurice

Il est proposé par Mme Marlène Doucet
appuyé par Mme Nathalie Lecomte
et résolu d'accepter les prévisions budgétaires 2010 de la Régie des Incendies de
la Vallée du St-Maurice au montant de \$ 310 910.60.

-Adoptée-

AVIS DE MOTION est donné par M. Sébastien Doucet qu'à une prochaine séance
du Conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement # 2008-01-01
concernant le service de l'aqueduc et ce afin de modifier les tarifs annuels à taux
fixes.

Résolution 2009-12-273 Puits #2 – certificat de localisation

Il est proposé par M. Sébastien Doucet
appuyé par Mme Nathalie Lecomte
et résolu de mandater les arpenteurs-géomètres Brodeur l'Heureux Durocher à la
confection d'un certificat de localisation pour le puits #2.

-Adoptée-

Résolution 2009-12-274 Puits #2 – Tarif au MDDEP

Il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par Mme Marjolaine Guérin
et résolu d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de \$ 4 100 en paiement du
tarif pour étude du puits #2.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par M. Sébastien Doucet, appuyée par
M. Robert Tessier. Il est 19 :40 heures.

Guy Dessureault
Maire

Robert Jourdain
secrétaire-trésorier